

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

**PROBLEMES DE SONDAGE ET MESURE DES NOUVEAUX
COMPORTEMENTS FAMILIAUX EN FRANCE**

Benoît RIANDEY
(Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France).

L'insuffisance des sources actuelles sur les "nouveaux comportements familiaux" conduit l'INED à projeter une enquête sur les "situations familiales" (1). Cette opération soulève des difficultés techniques de sondage relatives à l'emploi de la base de sondage, à la prise en compte du temps et à la dispersion de l'échantillon dans l'espace. De nombreux exemples d'enquêtes citées permettent de repérer les multiples facettes que peuvent prendre ces trois types de problèmes.

I - DEFINITION, REPERAGE ET OBSERVATION DES SITUATIONS FAMILIALES ATYPIQUES

Le développement de la cohabitation ("juvénile" ou autre), la hausse de la fréquence des naissances illégitimes et des divorces ont eu pour conséquence la multiplication de situations familiales atypiques. On retient comme telles les familles (au sens du recensement) se distinguant d'un couple légitime vivant sans enfant ou avec ses seuls enfants légitimes. Les couples non mariés (féconds ou non) et les familles monoparentales en constituent les catégories les plus visibles, présentes respectivement dans 5 % et 7 % des ménages ordinaires (voir note citée). Mais, de plus, nombre de mariages intervenant après la rupture d'une union féconde génèrent une famille atypique d'une autre sorte mais peu apparente : rien n'indique que tous les enfants vivant auprès du nouveau couple d'une ancienne mère célibataire, d'un ancien veuf ou divorcé soient ceux du couple actuel, en particulier s'ils ont pu être légitimés par la nouvelle union.

Nous nous limitons donc à une mesure des situations familiales atypiques en référence à une définition préexistante assez normative puisqu'elle repose sur la notion de résidence principale. Cette approche statistique n'a pas pour objet la détection de formes familiales plus souples et sans doute moins stables reposant par exemple sur la pluri-résidence ou sur certains comportements marginaux et faisant plus appel à un terrain d'expérimentation qu'à un plan de sondage.

Le simple repérage des familles en situation atypique à la date de l'observation exige la connaissance précise de l'état matrimonial légal de chaque membre du couple au moment de l'enquête et du lien de filiation de chaque enfant avec chacun d'entre eux. Dans les sources habituelles, cette dernière information comporte toujours des lacunes : par exemple, dans le

(1) Projet d'enquête sur les situations familiales. H. LERIDON et C. GOKALP, I.N.E.D., échantillon probabiliste en collaboration avec l'INSEE.

"Note sur l'étude des familles ne comportant pas de couple marié". H. LERIDON, note inédite, janvier 1983.

recensement, l'enquête "Emploi" (2) ou les enquêtes ménages de l'INSEE, le lien "enfant du chef de famille" est attribué d'office en cas de filiation avec l'un seulement des adultes du couple. Dans l'enquête "Familles" (3), le seul lien décrit sans ambiguïté est celui avec la mère.

La confrontation de la date de naissance de chaque enfant et de la date de mariage du couple peut suppléer en partie à l'imprécision du lien. C'est du moins le cas si l'on retient comme atypique la situation d'un couple ayant légitimé par le mariage son enfant né antérieurement.

Faute de ces précisions, les familles atypiques issues d'un couple dissous et "remplacé" échappent au repérage et au dénombrement élémentaire. Contrairement à l'enquête "Familles", le recensement ignore la date de mariage du couple actuel. Il ne peut donc pas fournir le décompte des familles atypiques, ni être utilisé comme base de sondage pour le tirage direct d'un échantillon de telles familles.

Le classement des familles atypiques selon l'événement d'origine (naissance illégitime, divorce, veuvage) exige de plus la collecte de l'histoire rétrospective des unions de chaque parent présent -et non de la seule mère-. L'histoire des unions est ainsi précieuse pour décrire la structure des familles atypiques dans une coupe instantanée. Elle est la base même de l'analyse longitudinale de la nuptialité et de la fécondité des unions illégitimes. Or celle-ci suppose connues l'issue et la descendance de toutes les unions, y compris dissoutes et infécondes. Mais l'enquête "Familles" ne comporte aucune trace de ces dernières. Une nouvelle forme de collecte s'impose.

Le projet d'enquête de l'INED privilégie deux objectifs :

- le dénombrement et la ventilation de certaines situations familiales atypiques,
- la description des conditions de vie présentes des familles monoparentales, en particulier sous l'angle des rapports entre vie familiale et vie professionnelle.

Les raisons qui conduisent à écarter les sources actuelles pour le dénombrement conduisent à les écarter aussi comme bases de sondage. S'y ajoute l'obsolescence des données.

Les situations familiales recherchées étant minoritaires dans la population, la sélection de l'échantillon impose à elle seule la réalisation d'une enquête préliminaire de grande dimension (peut-être 20 000 ménages). Mais l'INED évitera une telle enquête-filtre très coûteuse grâce à la collaboration de l'INSEE : l'utilisation d'une enquête auprès des ménages, réali-

(2) Enquêtes "Emploi", INSEE, biannuelle ou annuelle, échantillon aréolaire d'environ 60 000 ménages. Collections de l'INSEE, série D.

(3) Enquêtes "Familles" associées aux recensements de 1954, 1962, 1975, 1982, INSEE. En 1982, échantillon de 300 000 femmes de 18 à 64 ans. "Fécondité et milieu social : les différences demeurent", G. DESPLANQUES et J.C. DEVILLE, Economie et Statistique, n°111, mai 1979. Voir aussi la communication au Colloque de J.C. LABAT et M. de SABOULIN.

sée par l'INSEE, permettra de repérer diverses catégories de familles et de sélectionner certaines d'entre-elles pour une interview ultérieure plus approfondie.

Une telle opération demande un grand esprit de collaboration entre organismes et chercheurs. Il est cependant douteux que l'analyse longitudinale des unions illégitimes soit compatible avec ce projet, en particulier avec le second objectif qui exige une observation des familles monoparentales actuelles. Cette analyse pourrait a priori être conduite par un suivi de l'échantillon concerné, ou par le recueil de l'histoire rétrospective des unions illégitimes pour l'ensemble de la population. Le suivi des couples non mariés de l'enquête filtre se heurte à de sérieux problèmes de collecte puis aux embûches de l'analyse (cohortes déjà décimées par les ruptures). Les couples "marginiaux" risquent, en effet, de ne pas s'associer volontiers aux efforts déployés pour mieux les connaître. Reste donc l'analyse rétrospective. Or elle ne peut être conduite qu'après repérage de toutes les unions illégitimes aujourd'hui dissoutes, et ce sur la population entière. Cet objectif est beaucoup plus ambitieux que l'analyse structurelle proposée.

Enfin, la dispersion des familles parmi les 500 aires de l'enquête-filtre conduirait à ne fournir à chaque enquêteur que deux ou trois questionnaires en moyenne, parfois peut-être zéro ! La formation de tout ce personnel serait coûteuse pour le résultat et peu mobilisatrice. Comme l'accès à la base de sondage, ce problème est caractéristique de l'observation des petites sous-populations, dont font partie les innovateurs de comportements familiaux. Le second problème, repris aussi par la suite, est plutôt lié aux populations à caractère éphémère.

II - A LA RECHERCHE D'UNE BASE DE SONDAGE ?

La pratique des sondages probabilistes peut paraître une modeste mise en oeuvre de la théorie. Les instituts privés recourent essentiellement à la méthode empirique des quotas. L'absence ou l'inadéquation des bases de sondage en est la principale cause.

Le tirage d'un groupe d'individus subissant un certain événement suppose l'enregistrement de celui-ci (registre de flux) ; c'est le cas des naissances illégitimes, divorces et veuvages, mais ni la formation de couples illégitimes ni la séparation du couple antérieurement au divorce ne sont habituellement enregistrées. Pour les événements répertoriés, le problème est celui du suivi de l'échantillon, en particulier si l'on veut observer le processus jusqu'à sa fin (4).

L'observation du stock des "survivants" de toutes ces cohortes est impensable à partir d'un tirage dans des registres d'événements pour la plupart trop anciens. On a donc recours à des fichiers de population dont le recensement est un exemple type.

(4) Projet d'enquête sur le devenir des grands blessés de la route, C. LEVY, I.N.E.D., tirage exhaustif d'un fichier de dossiers de grands blessés (IPP > 50 %) liquidés une année donnée.

L'imprécision de certaines informations comme le lien "enfant", ou leur absence excluent le tirage isolé ou la surpondération de sous-populations présentes dans la base. Ainsi l'enquête rémoise de l'INSEE sur la pauvreté (5) extrait "ses" familles pauvres du croisement de critères administratifs préalables. A l'opposé, l'enquête nationale (6) ne définit les familles défavorisées qu'à posteriori à l'intérieur d'un échantillon uniforme des ménages ordinaires.

D'autres obstacles s'opposent encore à l'usage du recensement pour ces sous-populations ; l'information utile peut être inaccessible. Pour des raisons déontologiques, renforcées par l'application de la loi "Informatique et Libertés", les échantillons nominatifs tirés du recensement ne sont plus accessibles qu'aux enquêteurs de l'INSEE. Les organismes privés ne disposent d'aucune alternative satisfaisante, du fait de la mauvaise mise à jour des listes électorales, de la couverture incomplète du téléphone, de l'indisponibilité du fichier EDF... Quand elle est disponible, l'information peut être obsolète : l'INSEE n'accède aux nouveaux échantillons qu'à travers le fichier informatique au 1/20ème, deux à trois ans après le recensement. Ce n'est qu'à cette date qu'interviennent, en priorité, les enquêtes faisant appel aux caractéristiques individuelles ou familiales. Ce délai est sans inconvénient pour l'enquête sur les revenus fiscaux (7), car les revenus perçus l'année du recensement ne sont eux-mêmes disponibles qu'après un délai comparable auprès des services informatiques de la Direction des Impôts. La collecte, rétrospective, se fait alors sans retour au ménage. Bien au contraire, cette procédure de tirage de l'échantillon entraîne une recherche difficile des personnes sélectionnées pour l'enquête Formation-Qualification professionnelle (8). Pour une enquête sur les couples non mariés et les familles monoparentales s'ajoute aux difficultés de repérage le fait que les caractéristiques individuelles évoluent : certes, les sorties du champ sont constatées lors de l'interview, mais au prix de recherches et de déplacements inutiles ; par contre, les entrées depuis le recensement restent inconnues.

(5) Enquête sur la pauvreté à Reims. INSEE.

Exploitation des fichiers administratifs concernant les 2 000 familles rémoises avec enfant ayant un revenu avant prestations inférieur au SMIG.

"Les familles pauvres d'une ville moyenne". M. DEBONNEUIL, Economie et Statistique, n°105, Novembre 1978.

(6) Enquête sur les situations défavorisées, INSEE, 1979.

Echantillon de 6 000 ménages appartenant aux agglomérations de plus de 100 000 habitants.

"Trois dimensions de la vie des personnes âgées", J.L. BORKOWSKY, Economie et Statistique, n°103, Septembre 1983.

(7) Enquêtes sur les revenus fiscaux de 1956, 1962, 1965, 1970, 1975.

En 1975, échantillon de 40 000 ménages imposés ou non, stratifié en fonction de la catégorie socio-professionnelle et de la taille du ménage. A ces ménages correspondent 50 000 foyers fiscaux dont les déclarations d'impôts font l'objet de l'enquête.

"Les revenus primaires des Français en 1975", A. VILLENEUVE, Economie et Statistique, n°103.

(8) Enquêtes "Formation Qualification professionnelle", INSEE, 1964, 1970, 1977.

En 1977, échantillon de 40 000 individus environ, stratifié selon le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle au recensement.

"Evolution de la mobilité sociale dans chaque génération", C. THELOT, Economie et Statistique, n°161, Décembre 1983.

Quand la sous-population cible n'est repérable dans aucune base de sondage, ou l'est de façon insatisfaisante, l'enquête-filtre est la dernière solution pour un sondage probabiliste. La réalisation spéciale par enquêteurs d'une telle enquête-filtre est, cependant, très coûteuse, à moins de tirer parti d'une autre enquête sur gros échantillon.

Des opportunités exceptionnelles peuvent réduire la charge d'une enquête-filtre. En voici un exemple. L'enquête biographique de l'I.N.E.D. (9), limitée au groupe d'âge 45-69 ans, ne portait que sur quatre logements sur dix. De même, seul le tiers des logements était concerné par l'enquête "vie familiale-vie professionnelle" (10), destinée aux mères d'enfants de moins de seize ans. La quasi disjonction des sous-populations précédentes a permis la réalisation groupée des deux opérations de collecte sur le même échantillon de logements : au vu de la composition du ménage, un questionnaire-filtre introduisait directement à l'une ou l'autre enquête, en n'excluant finalement qu'un tiers des ménages de la phase finale.

Autre exemple : dans l'enquête "Fécondité" réalisée par l'I.N.E.D. en 1978, trois ans après le recensement, auprès des femmes de 20-44 ans, on souhaitait surpondérer les âges les plus féconds. On a donc surpondéré les logements en fonction de l'âge des occupantes en 1975, puis interrogé les femmes de 20 à 44 ans présentes au logement en 1978. Cette méthode, envisageable peu d'années après le recensement, n'évite pas des déplacements inutiles d'enquêteurs -elle en réduit seulement le nombre- puisque d'une part, il faut retenir une fraction de logements où ne résidait aucune femme d'âge fécond en 1975 (au cas où la composition du ménage aurait changé) et d'autre part, certains des ménages éligibles en 1975 ne l'étaient plus en 1978 ; de plus la méthode augmente la variance de l'échantillon. Elle a toutefois permis de réduire de 25 % le nombre de déplacements inutiles, par rapport à un tirage uniforme de tous les logements.

Mais on ne peut compter sur de telles opportunités et toutes ces difficultés plaident en faveur de la méthode des quotas.

A force d'expérience et malgré l'absence de fondements théoriques, nombre d'organismes construisent des échantillons sur quotas de bonne qualité : l'amélioration des consignes données au réseau d'enquêteurs permet d'éliminer la plupart des biais repérés dans le passé. Cette méthode comporte cependant des limites.

En 1977, l'I.N.E.D. réalisait auprès des jeunes de 18 à 29 ans une enquête sur quotas traitant du mariage et de la cohabitation (11). L'année

(9) Enquête "Biographie professionnelle, familiale et migratoire". I.N.E.D., 1981, échantillon de 4 602 individus âgés de 45 à 69 ans issus d'un sondage de logements.

"Analysis of french migration, family and occupation history survey". D. COURGEAU. A paraître dans *Materialen Zur Bevölkerungswissenschaft* en 1984.

(10) Enquête "Vie familiale-vie professionnelle", INED-CERC, 1981. Echantillon de 3 935 mères d'un enfant de moins de 16 ans issues d'un sondage de logements.

"La garde des jeunes enfants", C. GOKALP et M.G. DAVID, *Population et Sociétés*, n°161, Septembre 1982.

(11) Enquête "Génération nouvelles et mariage traditionnel", I.N.E.D., 1977.

Echantillon sur quotas de 2 700 personnes âgées de 18 à 29 ans.

"Génération nouvelles et mariage traditionnel", L. ROUSSEL et O. BOURGUIGNON, *Cahier de l'I.N.E.D.*, n°86, PUF, 1978.

suiuante, l'enquête fécondité (12) réalisée par l'I.N.E.D. sur échantillon d'adresses a fourni des estimations significatiuement inférieures des taux de cohabitation.

L'interprétation la plus conuaincante de cet écart touche à la pratique des quotas : ces échantillons sont d'autant plus fiables que la recherche des enquêtés simule un tirage au sort. Mais en l'absence de consigne stricte, les enquêteurs peuuent, consciemment ou non, choisir des enquêtés en fonction du thème traité. Un cohabitant ne faisait-il pas a priori un "bon enquêté" ? Ainsi, sauf à exercer un contrôle draconien du terrain, on ne pourrait espérer à la fois estimer la fréquence de la population-cible et en analyser comportements ou opinions. Au contraire, l'insertion de quelques questions noyées dans une "enquête omnibus" sur quotas, pot-pourri de sujets variés, pourrait conduire à une estimation plus fiable. C'est en raison du risque cité que l'enquête de l'I.N.E.D. sur "la formation des couples" (13) intégrait la situation de cohabitation dans les quotas à respecter et renonçait donc à en fournir une estimation. Il en est de même de tous les comportements nouveaux : la population en cause est trop peu représentée dans un échantillon uniforme d'individus quelconques et les statistiques de structures sont insuffisantes pour en constituer un échantillon ou permettre une surpondération valide.

Ne disposant pas de base de sondage, confrontés aux limites des quotas, les instituts privés de sondage se tournent de plus en plus vers des échantillons de volontaires, recrutés au terme des entretiens. L'acceptation d'être réenquêté sur un sujet quelconque ne peut être assimilée à un tirage au hasard ; elle garantit cependant un bon taux de réponses pour un thème difficile ; ainsi fut réalisée l'enquête Simon sur la sexualité des Français (14).

Suspendons ce débat tendu entre probabilistes et empiristes en rapelant le point de uue de Bachelard : selon lui, le propre du travail scientifique est de fournir une évaluation de la qualité de ses mesures.

III - LA PRISE EN COMPTE DU TEMPS DANS LE SONDAGE

L'observation des familles atypiques peut être uue sous l'angle de l'adaptation à un événement irréuersible (divorce ou décès des parents) ou du passage par une situation peut-être transitoire (famille monoparentale, couple consensuel). Il s'agit donc en fait de la description d'un processus.

-
- (12) Enquête "Fécondité" (participation à l'Enquête Mondiale Fécondité), I.N.E.D. 1978.
Echantillon probabiliste de 3 000 femmes âgées de 20 à 45 ans issues d'un échantillon de logements en collaboration avec l'INSEE.
"Les pratiques contraceptives en France", H. LERIDON, Population et Sociétés, n°120, Janvier 1979.
- (13) Enquête sur la formation des couples, F. HERAN et M. BOZON, INED, 1984.
Echantillon sur quotas de 3 000 personnes âgées de 18 à 44 ans vivant en couple surpondérant les cohabitants.
Exploitation en cours.
- (14) Enquête sur la sexualité des français, P. SIMON.
"Rapport sur le comportement sexuel des Français". P. SIMON et alif, Julliard, 1972, Paris.

Nous n'en examinerons que les deux problèmes liés au choix de la période d'observation et aux difficultés du suivi.

Une même question, comme l'étude du passage à la retraite, peut recevoir des solutions différentes : l'enquête de l'I.N.E.D. (15) sur les aspirations en matière d'âge à la retraite était transversale, puisqu'elle visait à confronter le point de vue des retraités à celui des actifs en fin de carrière. A l'inverse, la Fondation de Gérontologie s'intéressant au processus d'adaptation à la retraite a conçu une enquête à passages répétés (16) : des actifs proches de la retraite ont été enquêtés chaque année pendant trois ans ; en fait, une part notable des individus avaient déjà fait le pas et ont dû être remplacés. C'est cette difficulté qui a conduit le Ministère des Affaires Sociales à envisager de construire un panel de type administratif (17) par consultation régulière des fichiers des caisses de retraite. (Les objectifs sont ici plus limités, puisqu'il n'y a pas d'interview directe).

Le CERC a réalisé une enquête sur l'adaptation économique des femmes à un veuvage précoce (18) : l'état-civil fournit une base parfaite pour un échantillon enquêté 6 et 18 mois après le décès du mari. Il est, là encore, naturel de réaliser une enquête à passages répétés, séparés d'une durée fixe et courte.

Le projet d'enquête sur "le devenir des grands blessés de la route" (4) présente une étrange similitude d'objectifs avec l'enquête du CERC et des difficultés de sondage fortement accrues : la population des accidentés est, en effet, très hétérogène, allant du passager indemne au tué. Or, le processus de réinsertion étudié est lié à des durées souvent longues de récupération médicale, puis à l'interminable liquidation judiciaire et financière qui lui fait suite. Une enquête à passages répétés qui suivrait le processus depuis son origine, l'accident, requiert donc une longue durée de collecte avec une queue de distribution interminable. Le tirage initial serait, de plus, peu efficace, compte tenu de la difficulté à surpondérer

(15) Enquête sur les limites de la vie active et la retraite, I.N.E.D., 1977.

Echantillon sur quotas de 1 404 actifs et 953 retraités âgés de 50 à 70 ans.

"Les limites de la vie active et la retraite (I et II)". A. MONNIER, Population, n°4-5, 1979 et n°1, 1980.

(16) Enquête sur le passage à la retraite, Fondation de Gérontologie, 1981-1984.

Echantillon probabiliste de 4 000 salariés ou anciens salariés du privé, actifs affiliés au régime général des Caisses de retraite. Enquête à passages répétés (trois passages pour chacune des deux vagues).

"La famille des retraités du secteur privé à la veille de la retraite". I. "Le réseau familial", P. PAILLAT, Population, n°3, 1983.

(17) Projet de panel de retraités, Ministère de la Solidarité.

Echantillon envisagé de 5 000 personnes réparties sur quatre années de naissance et appartenant à l'ensemble des régimes de retraite. "Un échantillon de retraités", M.F. CRISTOFARI et J.L. FAURE, Colloque "La Statistique dans une société pluraliste et décentralisée". Conseil national de la Statistique, 18-19 Avril 1983.

(18) Enquête sur les conséquences financières du décès du chef de ménage, Centre d'Etude des Revenus et des Coûts (CERC), 1983-1984.

Echantillon de 3 000 veuves d'un homme décédé entre 25 et 60 ans (tirage dans l'état-civil), deux passages espacés d'un an.

Exploitation en cours.

dès l'accident les futurs grands invalides. Ces obstacles justifient le choix de ne saisir le processus qu'à son terme, c'est-à-dire à la liquidation judiciaire du dossier. Ce protocole d'enquête privilégie manifestement les aspects médicaux et économiques au détriment de l'observation du vécu, et les conditions de l'analyse démographique en sont modifiées : au lieu de suivre les accidentés dès l'événement initial, on constitue des cohortes de blessés dont les dossiers sont liquidés à une même date, concernant des accidents fortement étalés dans le temps.

Les effectifs obtenus après reclassement par cohortes d'accidents deviennent rapidement insuffisants pour l'analyse statistique. Mais la méthode de sondage conditionne l'analyse d'un point de vue plus fondamental : on renonce au calcul de la probabilité des divers taux d'invalidité (I.P.P.) selon la gravité des blessures dès lors qu'on sélectionne les blessés sur le critère final des taux d'I.P.P., précisément faute d'un accès économique à un échantillon surpondérant les blessés graves.

Nombre d'enquêtes rétrospectives saisissent la population enquêtée en fin de processus et il faut tenir compte des effets éventuels de sélection par mortalité ou migration. L'enquête de l'I.N.E.D. sur les migrants du Lauragais (19) fait exception car le tirage a été effectué au lieu d'origine et à la date de la migration. L'échantillon de cette enquête rétrospective réalisée en 1977 était constitué de la liste exhaustive des migrants de la période 1954-1962. L'objectif de la collecte était donc de retrouver tous les membres de cette population près de vingt ans après.

Au prix d'un effort de collecte considérable, cette gageure a été tenue presque parfaitement (97 % de succès), en s'appuyant sur le fait qu'en milieu rural les sédentaires ou les autres migrants - déjà retrouvés par l'enquêteur - ont généralement gardé des contacts avec les émigrants.

Qu'en serait-il en zone urbaine ? Le suivi pendant cinq ans de l'enquête sur la naissance d'un enfant (20) en montre bien les difficultés. Au départ, l'état-civil a fourni un échantillon représentatif des enfants nés en France fin 1973. Leurs mères ont été enquêtées en 1974 sur l'incidence de cette naissance sur les conditions de vie familiale, mais aussi sur leurs projets de maternité et d'activité professionnelle. Deux et cinq ans après, on a confronté projets et réalisations au cours d'enquêtes postales. En 1976, le taux de suivi de l'échantillon était excellent pour ce type de méthode (82 %), mais il ne s'élevait plus qu'à 56 % en 1979. Une résorption

(19) Enquête sur les émigrants du Lauragais, I.N.E.D., 1977.

Echantillon exhaustif de 2 172 migrants de la période 1954-1962 interrogés 19 ans après. Enquête rétrospective.

"Les émigrants de l'Ouest audois dix-neuf ans après". Ph. COLLOMB, Population n°1, 1979.

"La mort de l'Orme séculaire. Crise agricole et migration dans l'Ouest audois des années 50". Cahiers de l'I.N.E.D., n°105 et 106, PUF, 1984.

(20) Enquête sur l'incidence d'une naissance sur les conditions de vie des familles, I.N.E.D., 1974-1979.

Echantillon de 2 135 mères d'enfants nés au 3ème trimestre 1973. Enquête à trois passages. "La naissance d'un enfant", A. MONNIER, Cahier de l'I.N.E.D., n°81, PUF, 1977.

"Projets de maternité et comportements réels. Une enquête longitudinale (1974-1976)", A. MONNIER, Population n°4-5, 1978. "Bilan de la collecte", Note inédite, B. RIANDEY, 1980. Exploitation du 3ème passage en cours.

menée par des enquêteurs a permis de récupérer finalement 89 % de l'échantillon de 1974 à la suite d'un travail de collecte obstiné. Ce déchet résiduel de 11 % doit être comparé au taux d'enquêtées ayant changé de domicile en cinq ans (47 %) ou aux personnes qui avaient temporairement rompu le contact avec l'I.N.E.D. (61 %). Cette résorption a pratiquement éliminé le biais de l'enquête postale de 1979 relatif au niveau d'instruction (47 % de réponses parmi les femmes non diplômées, 70 % parmi les bachelières).

Ce résultat satisfaisant tient, comme pour l'enquête lauragaise, à la motivation des enquêtées pour le sujet traité et à la méthode de collecte. On s'était appuyé dans les deux cas sur le propre réseau de sociabilité du répondant, essentiellement sa famille et son voisinage. Dans l'enquête "Naissance", l'I.N.E.D. a pu à quatre reprises avoir recours très utilement à des "personnes relais" signalées par l'enquêtée pour rétablir le contact rompu. Le taux de succès final de l'enquête s'élève, en effet, de 82 % en leur absence à 96 % lors de la communication de deux ou trois adresses.

IV - LA DISPERSION GEOGRAPHIQUE DE L'ECHANTILLON

Les sondages à plusieurs degrés permettent de minimiser les frais de déplacements d'enquêteurs en tirant une grappe d'enquêtés dans une même unité géographique, dite unité primaire. Mais la recherche d'une population très minoritaire interdit souvent le recours aux unités primaires ou neutralise leur efficacité de multiples façons.

Les émigrants se répartissent sur tout le territoire s'écartant ainsi des quelques centaines d'aires du sondage ; cependant dans l'enquête lauragaise (19) toutes les migrations à courte distance se concentraient autour de l'unique aire d'origine et la dispersion de l'échantillon en était réduite. Dans l'enquête FQP (8) les dossiers des migrants circulent entre enquêteurs, voire entre directions régionales. C'est pour éviter ces recherches difficiles que l'INSEE privilégie les sondages sur la base des logements de préférence aux individus. Là encore, des circonstances favorables peuvent éviter ce pis-aller : l'I.N.E.D. prépare une enquête sur "le cycle de vie et les réseaux familiaux dans l'agglomération parisienne" (21) auprès du seul groupe d'âge 50-59 ans ; la proximité relative du recensement et la faiblesse des taux migratoires avec la province à ces âges semble rendre envisageable le tirage dans les bulletins individuels du dernier recensement.

Dans l'enquête à passages répétés sur "la naissance d'un enfant" (20), les migrations intervenues entre les passages ont alourdi le travail de résorption. Mais surtout, pour réaliser un nombre minimum d'enquêtes, les enquêteurs cumulaient les dossiers de plusieurs aires géographiques, réalisant de longs déplacements entre elles. Au contraire, les enquêteurs de l'enquête sur "les situations familiales", resteront attachés à leur unité primaire unique pour éviter à l'enquêté la visite de personnes différentes.

D'autres arbitrages peuvent s'imposer : les chercheurs du CERC, lors de leur enquête sur les jeunes veuves (18) ont choisi de concentrer leur

(21) Projet d'enquête sur le cycle de vie et les réseaux familiaux dans l'agglomération parisienne, C. BONVALET, I.N.E.D.

échantillon rural sur seulement quatre régions bien différenciées. Autre exemple, celui du projet d'enquête sur les grands blessés de la route (4). Dans un premier projet, les blessés étaient tirés nominativement par brigade de gendarmerie. Mais cette procédure n'est pas efficace pour le terrain ; la victime peut résider loin du lieu de son accident. Finalement l'I.N.E.D. envisage d'enquêter exhaustivement les anciens blessés invalides à 50 % ou plus, soit 1 % des indemnisés corporels ; ce sondage exclut le recours aux unités primaires.

Dans une telle situation, les frais de déplacements d'enquêteurs peuvent dépasser la rémunération de l'interview. On doit donc estimer préalablement leur importance. Nous avons à cet effet mis en place un modèle de simulation des distances entre enquêteur et enquêté. Il suppose données, la taille et l'implantation géographique du réseau d'enquêteurs. On suppose les enquêtés répartis d'une façon uniforme dans la population ou l'espace géographique.

D'expérience, le déplacement moyen par adresse pour un enquêteur résidant dans son unité primaire de travail se situe au-dessous de 15 kilomètres. En l'absence d'unité primaire, ce déplacement dépend de la configuration du réseau : pour un réseau de 300 enquêteurs les déplacements en sont triplés (43 km). En présence de 50 enquêteurs implantés dans les principales villes, la distance à parcourir atteindrait 91 kilomètres en moyenne.

Ces chiffres indicatifs donnent une idée des problèmes entraînés par l'observation de petites sous-populations, du moins lorsqu'on écarte les enquêtes postales ou téléphoniques particulièrement délicates en France.

V - CONCLUSION

Ce tour d'horizon a montré à quel point la pratique du sondage prend en compte les problèmes de collecte. C'est ce qui justifie cet exposé bien en amont des théories de l'estimation ou de la mesure qu'évoque le terme de théorie des sondages. Avant même d'estimer la précision de la mesure envisagée, on doit d'abord s'assurer de l'accès à la population étudiée et de la possibilité d'effectuer la mesure exacte cherchée. L'étude de la nuptialité et de la fécondité des cohabitants, comme celle du risque de séquelles post-accidentelles, montre que ces impératifs ne sont pas toujours très conciliables.

Les enquêtes sur les nouveaux comportements familiaux sont, en effet, particulièrement exposées aux difficultés de sondage liées aux carences de bases de sondage, aux interventions du temps, à l'extrême dispersion géographique de la population concernée. Une confirmation en est donnée par un projet d'enquête de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales discuté au retour du présent colloque : la fréquence de non-versement de la pension alimentaire n'est observable qu'à la suite d'un tirage de mères divorcées dans l'enquête "Familles", dès que possible après le recensement, et d'une collecte rétrospective cumulant les problèmes de dispersion apparues pour les enquêtes "Situations Familiales" et "FQP").